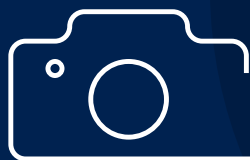




Règlement



CONCOURS
PHOTO

2026

CHAMPAGNY-EN-VANOISE

1. Organisation du concours & thématiques

L'Office de Tourisme de La Plagne Champagny-en-Vanoise organise un concours gratuit de photographies **sur le territoire de Champagny-en-Vanoise**. Les 3 thématiques proposées sont en lien avec :

- 1. **Pastoralisme et pâturages** : célébrer l'année internationale avec la mise en avant des savoir-faire et de la tradition.
- 2. **L'eau** : cascades, rivières, cours d'eau et lacs de montagnes...Capturer la beauté de l'eau, qu'elle soit source de vie, reflet des paysages ou symbole de sérénité dans un écrin naturel exceptionnel.
- 3. **Animaux emblématiques de la Vanoise** : Immortaliser la faune unique de la Vanoise, où chamois, marmottes et aigles incarnent l'esprit sauvage et préservé de cette nature remarquable....

2. Date et déroulé du concours

1. Le concours se déroulera **du 28 juin au 11 août** 2026 à 23h59.

2. **Le 14 août, annonce du résultat du concours**. Les lauréats seront informés individuellement par courriel.

3. **Le 19 août, lors de la journée mondiale de la photographie : la cérémonie des prix** sera organisée ainsi que le vernissage de l'exposition avec les clichés des lauréats et la projection de l'ensemble des photos des participants.

Les photos seront publiées sur le site [La Plagne](#).

Hiver 2026-2027, les photographies seront réparties dans les différents commerces de Champagny-en-Vanoise pour toute la saison.

3. Catégories

Le jury sélectionnera 9 photographies :

Catégorie « professionnels » : 1 photographie pour chacun des 3 thèmes

Catégorie « amateurs » : 1 photographie pour chacun des 3 thèmes

Catégorie « jeunes talents » jusqu'à 18 ans (au moment du concours) : 1 photographie pour chacun des 3 thèmes.

L'ensemble des photographies sera soumis au vote du « Coup de cœur du Public ». Un seul vote, par personne, sans possibilité de voter pour sa photo.

En cas d'égalité, le Jury du concours départagera le gagnant.

4. Conditions générales de participation

Les participants :

1. Le concours est accessible à tout photographe, professionnel et amateur.

Engagement du photographe :

En participant à ce concours, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

1. En être l'auteur et détenir les droits & autorisations nécessaires à la diffusion de son contenu.
2. Respecter l'environnement et adopter une approche naturaliste éthique n'entravant ni les espèces vivantes ni les milieux naturels.
3. Respecter toutes les réglementations en vigueur et le lieu de la prise de vue.
4. Ne pas avoir eu recours à l'IA générative pour l'ajout ou la modification du contenu présenté.
5. Ne pas présenter une œuvre déjà lauréate d'un concours.
6. Les lauréats seront invités au vernissage de l'exposition à l'occasion de la remise des prix du concours, présence souhaitée ou petit mot descriptif.
7. Toute demande additionnelle concernant les photographies doit être mise à disposition du jury, s'il l'estime nécessaire.
8. Les lauréats du concours photo consentent à la reproduction de leurs visuels pour exposition du 19 au 28 août 2026 et durant la saison d'hiver 2026-2027 dans les différents commerces de Champagny-en-Vanoise. L'ensemble des participants consentent à la diffusion de leurs visuels dans le cadre de la promotion du concours photo via le site Internet et les réseaux sociaux ou tout autre moyen de promotion et s'engagent donc à renoncer à toute rémunération.

5. Candidature

Une seule photographie par participant.

Dépôt des photos : elles devront être déposées sur le site dédié au concours.

Chaque participant déposera une **image JPEG redimensionnée (à 2000px pour le plus petit côté), sans marge ni inscription, de 6Mo maximum.**

Chaque photographie doit avoir un texte de présentation et devra indiquer le lieu et les conditions de prise de vue et la date de réalisation du cliché.

La retouche est limitée à de légères modifications qui ne dénaturent pas l'esprit de la prise de vue originale. L'inversion du sens de lecture, le recadrage sont acceptés.

Tirage des photos : les lauréats devront fournir, à la demande de l'organisateur, un fichier conforme à l'œuvre présentée et en haute définition pour la réalisation du tirage de l'exposition du concours.

6. Modalités de sélection et dotations

Le jury est composé de :

- M. Thomas DELAHAYE, photographe animalier professionnel.
- M. Georges REYCHELER, photographe animalier professionnel.
- M. Christophe GOTTI, garde-moniteur et photographe pour le Parc national de la Vanoise.

Les photos seront évaluées par le jury sur la valeur artistique, émotionnelle et technique.

Les dotations pour chaque catégorie professionnel, amateur, jeune talent et **pour chacune des thématiques.**

7. Divers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours photo s'il le juge nécessaire sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour les participants.

De même, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de perte partielle ou totale des données numériques.

8. Confidentialité

Les informations personnelles concernant l'inscription des participants au concours sont confidentielles. L'organisateur du concours s'engage sur l'honneur à respecter les conditions légales de confidentialité applicables et à ne pas divulguer ces informations à des tiers.

9. Obligations

En participant à ce concours, l'auteur accepte et respecte sans réserve le présent règlement lors de l'inscription. Chaque concurrent reconnaît être l'auteur et avoir les droits sur la photo soumise.

Si une ou plusieurs personnes apparaissent sur une image et sont reconnaissables, l'auteur atteste avoir reçu l'autorisation d'utiliser l'image de chacune de ces personnes.

Nous contacter

Corinne CHAUMONTET
Directrice de site
La Plagne Champagny-en-Vanoise



04 79 55 06 55



direction.champagny@la-plagne.com

Laurence SOUVY
Coordinatrice du concours
La Plagne Champagny-en-Vanoise



04 79 55 06 55



communication.champagny@la-plagne.com



Office de Tourisme de La Plagne Champagny-en-Vanoise
7 place du Centre
73350 CHAMPAGNY-EN-VANOISE